

L'ACTIVITE DE GREFFE D'ORGANES REPART À LA HAUSSE EN 2019

Après 8 années de forte hausse, l'activité de greffe d'organes avait baissé pour la première année en 2018 (-5%). Grâce à l'effort collectif de l'ensemble des acteurs de la chaîne du prélèvement à la greffe, l'activité repart avec près de 100 greffes supplémentaires par rapport à l'année passée. L'Agence de la biomédecine, consciente de l'enjeu de chaque greffe, salue l'engagement quotidien des équipes soignantes et des associations de patients, pour améliorer la prise en charge des familles de donneurs, des patients en attente de greffe et des patients greffés.

Une hausse de 1,6 % des greffes tous organes confondus, malgré une baisse du nombre de dons du vivant et de donneurs en état de mort encéphalique.

- Estimation d'au moins 5 897 greffes en 2019 (tous organes confondus), soit 92 greffes de plus qu'en 2018

Par source de greffons :

- 459 greffes grâce à un don de type « Maastricht III » (281 en 2018 soit + 63 %)
- 525 greffes à partir de donneurs vivants (561 en 2018, soit - 6 %)
- 1 729 donneurs en état de mort encéphalique (1 743 en 2018)

	2015	2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
Greffes cardiaques	471	477	467	450	425
Greffes cardio- pulmonaires	8	13	6	9	9
Greffes pulmonaires	345	371	378	373	383
Greffes hépatiques (dont à partir de donneurs vivants)	1 355 (15)	1 322 (5)	1 374 (18)	1 325 (20)	1355 (19)
Greffes rénales (dont à partir de donneurs vivants)	3 486 (547)	3 615 (576)	3 782 (611)	3 567 (541)	3641 (508)
Greffes pancréatiques	78	90	96	78	84
Greffes intestinales	3	3	2	3	0
TOTAL (dont à partir de donneurs vivants)	5 746 (562)	5 891 (581)	6 105 (626)	5 805 (561)	5 897 (527)

Premières analyses :

- **Une année à deux vitesses :** dans la continuité de la fin d'année 2018, au cours des 6 premiers mois de l'année 2019, l'activité de greffe a connu une croissance très encourageante de + 8 %. Les 6 derniers mois ont enregistré une activité plus ralentie, en particulier au dernier trimestre.
- **La qualité des greffes demeure excellente:** les scores permettent un appariement donneur/receveur de plus en plus efficace, les machines à perfusion sont à présent déployées dans tous les CHU et les durées d'ischémie sont contrôlées.
- **Les prélèvements de type « Maastricht III » poursuivent leur augmentation en 2019,** avec 459 greffes de reins, foies et poumons au cours de l'année (281 en 2018, soit + 63 %). À ce jour, 35 hôpitaux sont autorisés à réaliser des prélèvements de type Maastricht III en France (il y en avait 26 fin 2018). Grâce à un protocole unique et national, comprenant entre autres une sélection des donneurs et un recours systématique à des techniques performantes de préservation des greffons rénaux, hépatiques et pulmonaires, **les résultats des greffes réalisées dans ce cadre sont excellents et s'avèrent même supérieurs à ceux présentés par des équipes de greffe européennes ou nord-américaines.** En particulier, on identifie un taux très élevé de reprise immédiate de fonction des greffons rénaux et d'excellents résultats en greffe hépatique avec plus de 89% de succès de la greffe à 1 an.
- **Le nombre de greffes réalisées à partir de donneur décédé est affecté par la baisse continue du nombre de sujets recensés en état de mort encéphalique depuis 2016.**
- En revanche, le taux d'opposition de la population au don d'organes reste stable depuis plusieurs années (30,5 % en 2017, 30 % en 2018 et 30,5 % en 2019).
- **Le nombre de greffes de reins à partir de donneurs vivants diminue, quant à lui, pour la deuxième année consécutive.**

Dans ce contexte, l'Agence de la biomédecine rappelle que l'activité de greffe est une priorité pour les établissements de santé. L'objectif du Plan greffe 3, ambitieux, est d'augmenter significativement le nombre de greffes, y compris à partir d'un donneur vivant. **L'implication de chacun, pour maintenir les efforts engagés, est nécessaire afin de permettre à toujours plus de patients d'accéder à cette thérapeutique vitale.** Il importe que les actions engagées en 2019 pour soutenir l'activité de greffe soient poursuivies.

L'année dernière, 2 millions d'euros avaient été alloués par le Ministère de la santé aux établissements de santé dans ce but (don du vivant, Maastricht 3, machines à perfusion). Un budget supplémentaire avait également permis de donner plus d'impact à la campagne de communication sur le don du vivant. Enfin, les formations concernant l'accueil des familles en deuil avaient été renforcées. **Dans ce contexte, l'ensemble des professionnels impliqués (coordinations hospitalières, équipes de greffe) ont pu continuer à bénéficier du soutien constant des équipes régionales de l'Agence de la biomédecine.**

Le rôle et les missions de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine :

- **gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;**
- **coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;**
- **garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;**
- **assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;**
- **promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe**

Contacts

PRPA pour l'Agence de la biomédecine

Isabelle Closet : isabelle.closet@prpa.fr / 01 77 35 60 95